



# Génocide au Rwanda

## Témoignages

Françoise Bouchet-Saulnier  
Pierre Salignon

juin 1994

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, est aussi interdite.

# **GENOCIDE AU RWANDA TÉMOIGNAGES**

par mesure de sécurité, les identités des victimes  
et des témoins rwandais ont été retirées

**Juin 1994**

Dossier réalisé par

Françoise Saulnier-Bouchet, Responsable Juridique à MSF  
Pierre Salignon, Juriste-Chargé de mission à MSF

Avec la participation des équipes MSF au Rwanda

Anne Fouchard-Brown (MSF-France)  
Hanna Nolan (MSF-Hollande)  
Stephan van Praet (MSF-Belgique)

Les massacres perpétrés au Rwanda depuis le 6 avril dernier sont d'une gravité sans précédent sur le continent africain. Leur dimension et leur déroulement posent incontestablement la question du génocide.

Le 8 juin 1994, le conseil de sécurité notait avec le plus grand souci les rapports indiquant que des actes de génocide avaient eu lieu au Rwanda et rappelait que ce crime tombe sous le coup du droit international. Fin juin, un rapport de l'ONU a reconnu que les massacres de Tutsis au Rwanda équivalaient à "un génocide programmé"<sup>1</sup>.

Le rapporteur spécial des Nations Unies affirme dans son rapport d'enquête rendu public le 28 juin 1994 que : " La qualification de génocide doit d'ores et déjà être retenue en ce qui concerne les Tutsis". Ainsi donc les événements qui se déroulent dans ce pays n'ont rien à voir avec les dérapages d'une guerre civile ni avec des crimes de guerres et autre violation du droit humanitaire.

Plus que l'ampleur du massacre, c'est son modus operandi qui permet de qualifier le génocide. Il ne s'agit pas d'une explosion spontanée de violence dans un contexte de colère ou d'autodéfense populaire, mais d'une campagne d'extermination organisée visant à tuer l'ethnie minoritaire Tutsi. Cette campagne a, selon toute probabilité, déjà tué entre le quart et la moitié de la population Tutsi du Rwanda. Quand aux Hutus partisans de la modération, il est frappant de constater qu'ils comptent parmi les toutes premières victimes des massacres et qu'ils ne furent pas assassinés comme opposants politiques mais comme traîtres à la " race Hutu".

Le caractère raciste de la politique qui commandite les massacres ainsi que la " volonté clairement affichée d'éliminer les Tutsis jusqu'au dernier permettent de qualifier ces massacres de génocide, conformément à la définition qu'en donne la Convention du 9 décembre 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide à laquelle le Rwanda a adhéré en 1975.

Tous les témoignages montrent que ces massacres obéissent à une stratégie préparée à l'avance : établissement et distribution de listes de personnes à éliminer, utilisées dès les premiers jours des massacres. Une stratégie bien organisée : distribution d'armes aux milices et tueurs. Une stratégie déclenchée dès l'annonce du crash de l'avion présidentiel à une grande échelle. Une stratégie entretenue par les appels aux meurtres sur les radios : d'État et la radio privée des Mille Collines.

Les personnels de secours Rwandais travaillant pour les organisations humanitaires internationales et appartenant à l'ethnie Tutsi n'ont pas été, épargnés malgré la protection que leur confèrent les conventions de Genève de 1949. Parmi eux, des membres Rwandais du personnel Médecins Sans Frontières (MSF).

Dés lors que l'on s'accorde à parler de génocide, il est difficile d'en rester là, d'autant que l'extermination se poursuit encore aujourd'hui.

La convention de 1948 prévoit que les auteurs de ces crimes seront poursuivis, qu'ils aient agi individuellement ou dans l'accomplissement d'une fonction publique.

Encore faut il que des mesures soient adoptées au sein de l'ONU pour organiser la poursuite de ces criminels. Depuis 1948, la convention sur le génocide attend que les Etats adoptent ces règles et créent une instance judiciaire capable de les faire respecter .

En s'intitulant convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le texte de 1948 a clairement exprimé la nécessité d'ébranler le sentiment d'impunité qui a longtemps prévalu. Il ne s'agit pas seulement de rendre justice aux victimes, mais d'essayer de dissuader de nouveaux massacres, et leurs représailles. Il s'agit surtout

---

<sup>1</sup> Nations Unies, Conseil Economique et Social - E/CN.4/1995/7-2! juin 1994, Commission des Droits de l'Homme - Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda.

d'éviter la reprise d'un cycle de violence qui n'épargne ni les populations réfugiés ni les pays voisins et transforme les secours humanitaires en support de guerre.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur les violations des droits de l'homme au Rwanda, l'Ivoirien René Degni Segui, préconise dans ces conclusions la création d'une juridiction pénale internationale pour juger les auteurs des massacres. Examinant les causes des massacres, il relève l'incitation à la haine et à la violence qui est le fait des médias locaux, et l'impunité.

"les auteurs des massacres précédents et actuels, connus de la population et des pouvoirs publics, n'ont fait l'objet d'aucune poursuite. Bien au contraire, ils continuent à mener une vie paisible. Pis encore, nombre d'autorités locales qui se sont particulièrement signalés par leur cruauté ont bénéficié de promotions, tandis que celles qui ont réussi à maintenir le calme et à éviter les massacres ont été limogées ou tuées."

Enfin le Conseil de sécurité a décidé le 30 juin dernier de créer un groupe d'experts chargés d'examiner et d'analyser les informations relatives aux violations graves du droit humanitaire commises au Rwanda, y compris la preuve d'actes de génocide. Ce n'est que dans 4 mois que le secrétaire général devra rapporter les conclusions de ce groupe au Conseil de sécurité et faire des propositions appropriées. La notion de jugement international de ces criminels présente dans le projet de résolution a disparu du texte final.

Aujourd'hui le Haut commissariat aux réfugiés reconnaît son impuissance vis à vis des "criminels-réfugiés". La mission française au Rwanda n'a rien prévu pour l'interpellation de ces individus.

La Minuar attend toujours que lui soient donné les moyens pour assurer un mandat de protection bien dépassé par les événements actuels.

Médecins sans frontière est présent au Rwanda depuis le mois de mars, 1993. Nous avons été témoins de ce génocide qui se poursuit, malgré la présence de la Minuar, malgré l'intervention française. Nous sommes aujourd'hui également témoins de l'impunité qui continue d'entourer ses auteurs. Ils s'abritent politiquement derrière des populations déplacées qui restent captives de ces criminels. Ils profitent économiquement de l'aide internationale destinée en principe aux populations démunies, en compromettant les organisations humanitaires dans un macabre chantage ? Pour Médecins sans frontières le mot impunité n'est pas seulement synonyme de justice et d'apaisement. C'est aujourd'hui une condition sine qua none de toute activité de secours digne de ce nom au Rwanda.

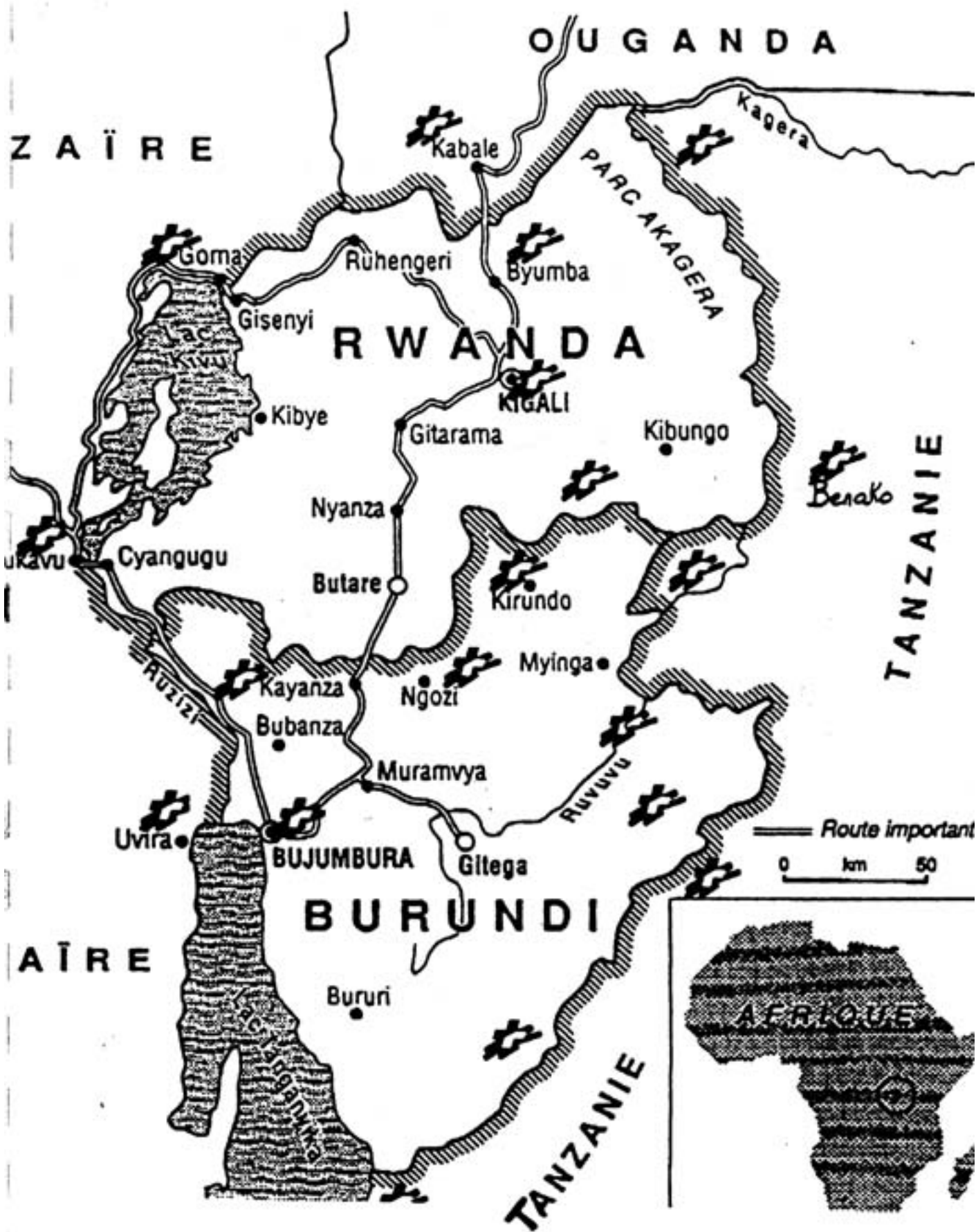
C'est pourquoi MSF a décidé de publier les témoignages qui sont en sa possession.

Les témoignages que nous présentons ici sont des témoignages directs de notre personnel présent sur le terrain. Nous avons délibérément omis tous les témoignages de deuxième main dont nous avons eu connaissance notamment dans notre travail auprès des réfugiés..

Il s'agit donc des dépositions des membres Français, Belges ou Hollandais de MSF et des témoignages de membres Rwandais des équipes MSF, survivants des massacres et aujourd'hui réfugiés hors du Rwanda travaillant des hôpitaux et des camps de réfugiés.

Les crimes relatés concernent donc principalement :

- des assassinats délibérés de malades, blessés tutsis dans les hôpitaux tenus par MSF
- des assassinats du personnel de secours Rwandais travaillant dans les équipes MSF en raison de leur appartenance à l'ethnie Tutsi.
- des massacres de civils tutsis.



## **PREFECTURE DE NGENDA**

**LIEU : Commune de Nyagayaga près de Burengé- Rwanda**

DATE : Début Avril 1994

### QUALIFICATION DES CRIMES :

- Meurtre et traitement inhumain de civils

### NOM ET POSITION DES VICTIMES

-Civils Rwandais appartenant à l'ethnie Tutsi

1 -Le frère de la femme de l'appartenant à l'ethnie Tutsi

### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

I (Rwandais appartenant à l'ethnie Hutu marié à une Rwandaise appartenant à l'ethnie Tutsi) - Topographe

### RECIT DES EVENEMENTS

"Emmené au bureau communal par des militaires des FAR, il a été livré à la foule et tué à coups de machettes...sa maison a été pillée et incendiée"

Le témoin est réfugié aujourd'hui dans le camp de rapatriés Hutus de Ceru - (Kirundo/Burundi).

### LES AUTEURS DES CRIMES

-Militaires des FAR aidés de civils Rwandais appartenant à l'ethnie Hutu

**LIEU : Camp de Burengé -Rwanda**

DATE : 6 - 10 Avri1994

### QUALIFICATION DES CRIMES

- Destruction de biens essentiels à la survie de la population
- Meurtre et traitement inhumain de civils
- Assassinat du personnel de secours

### NOM ET PROFESSION DES VICTIMES

-Civils Rwandais et réfugiés, appartenant à l'ethnie Tutsi

-Membres du personnel local MSF-F appartenant à l'ethnie Tutsi :

1- CI - Nutritionniste

2- J - Chargé de la distribution des médicaments

3- A - Nutritionniste

### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- A (Burundais) - Auxiliaire médical MSF-F à Burengé

### RECIT DES EVENEMENTS

"Au lendemain du 6 avril 1994, la population empêchait le personnel médical de MSF de travailler en raison de la présence de Tutsis dans l'équipe locale.

A partir du 8 avril 1994, des civils Rwandais et des réfugiés Burundais ont pillé les stocks humanitaires de MSF. Les destructions se sont poursuivies jusqu'au samedi. Les militaires des FAR se sont par la suite appropriés ce qui avait été volé, Puis, ils sont venus appeler les réfugiés à prendre les armes, "les menaçant ;]de représailles s'ils refusaient de tuer des Tutsis", C'est à ce moment là que plusieurs membres du personnel MSF ont été exécutés.

Le témoin est réfugié aujourd'hui dans le camp de rapatriés Hutus de Ceru (Kirundo/Burundi) avec la majorité du personnel Rwandais et Burundais, de l'ethnie Hutu qui travaillait pour MSF-F à Burengé:

- 1- T - Auxiliaire médical
- 2 - P - Recherche des enfants mal nourris
- 3 - A - Auxiliaire nutritionniste
- 4 - J - Membre de l'équipe de nettoyage
- 5 - C - Auxiliaire nutritionniste
- 6 - J - Magasinier
- 7 - E - Responsable du personnel à l'hôpital
- 8 - V - Membre de l'équipe de nettoyage
- 9 - A - Membre de l'équipe de nettoyage
- 10 - J - Auxiliaire nutritionniste
- 11 - C - Auxiliaire nutritionniste
- 12 - A - Membre de l'équipe de nettoyage

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Civils Rwandais et des réfugiés Burundais
- Militaires des Forces Armées Rwandaises appelant les réfugiés à prendre les armes en les menaçant de représailles s'ils refusaient de tuer des Tutsis.

**LIEU : Burengé** (à proximité des bureaux de la Croix Rouge Belge) - Rwanda

DATE :10 Avril 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Assassinat du personnel de secours

#### NOM ET PROFESSION DES VICTIMES

-Membres Rwandais du personnel MSF-F et de la Croix Rouge de Belgique appartenant à l'ethnie Tutsi

- 1 - S - Magasinier MSF- F à Burengé et son frère S N
- 2 - A, B qui travaillaient pour la Croix Rouge Belge

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- I (Rwandais appartenant à l'ethnie Hutu marié à une Rwandaise appartenant à l'ethnie Tutsi) - Topographe

#### RECIT DES EVENEMENTS

"Il est venu chez moi vers le 10 avril pour me demander de l'argent afin d'échapper aux militaires. Comme je n'étais pas là, il est reparti et a été arrêté par les militaires à proximité, des locaux de la Croix Rouge de Belgique. Livrés aux civils, il a été frappé violemment, puis jeté dans une latrine. Il est mort le même soir. Son frère a également été exécuté par des civils rwandais sur l'ordre des militaires des FAR qui disaient qu'il fallait

"tuer les ennemis FPR". Sa famille s'est depuis enfuie vers le Burundi où J'elle est réfugiée à Bunyaré.

Il dit avoir vu les corps de A, S, B- qui travaillaient pour la Croix Rouge Belge. Ils ont été tués par des militaires et des paysans Hutus.

Le témoin est réfugié aujourd'hui dans le camp de rapatriés Hutus de Ceru (Kirundo/Burundi).

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Civils rwandais appartenant à l'ethnie Hutu sur l'ordre de militaires des FAR "qui disaient qu'ils fallait tuer les ennemis FPR".
- Le commandant militaire responsable des massacres de la province de Ngenda est le sous-lieutenant Bizimungu Antoine.

**LIEU : Les camps de réfugiés de Saga 1 et Saga 2 (à 30 km de la ville de Butare) Rwanda**

DATE : 20 avril 1994

HEURE : L'après midi

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Assassinat du personnel de secours

#### NOM ET PROFESSION DES VICTIMES

- Personnel local Tutsi (Saga 1 et Saga 2) travaillant pour MSF-B

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- 1 - B - Nutritionniste MSF-B à Saga 1  
(Il est actuellement dans le camp de Mureky, Burundi )
- 2 - Séverine Hiran - Infirmière MSF-B
- 3 - Marie-Paule Spielman - Coordinatrice nutritionnelle MSF-B
- 4- Dr. Rony Zachariah - Coordinateur médical MSF-B

#### RECIT DES EVENEMENTS

Tout le personnel local de MSF-B (Hutus, Tutsis et Zairois) a été violemment regroupé par des membres des milices Hutus et la police civile (gendarmerie). Les personnels Hutus ont été forcés de massacrer leurs collègues Tutsis. Ceux d'entre eux qui ont refusé ont été tués. Entre 30 et 40 l employés M5F- Tutsis ont été tués.

Severine Hiran et moi même avons essayé de faire évacuer ces gens le jour même, mais nous avons été arrêté à plusieurs checkpoints. Au dernier checkpoint (à 1 km du camp), ils nous a été indiqué que les Tutsis que nous tenterions d'évacuer seraient alors tués et nous aussi. Nous avons alors été obligé de les reconduire sur Butare faute de pouvoir leur faire passer la frontière.

#### AUTEURS DES CRIMES

- Les milices Hutus (Interhamwe)
- La "gendarmerie" de Saga/Kanje



## **LIEU : Butaré- Rwanda**

DATE : 17- 26 avril 1994

### **QUALIFICATION DES CRIMES**

- Assassinat de malades et de blessés
- Assassinat du personnel de secours
- Meurtre et traitement inhumain de civils

### **NOM ET PROFESSION DES VICTIMES**

- Patients de l'hôpital Universitaire de Butare
- Civils Rwandais Tutsis et Hutus modérés
- Membres du personnel Rwandais MSF-H:
  - 1 - E - Logisticien
  - 2 - B - Cuisinière

### **NOM ET PROFESSION DES TEMOINS**

- Hans Timmermans - Logisticien MSF-H

### **RECIT DES EVENEMENTS**

"Entre le 17 et le 23 avril 1994, j'effectuais avec 3 autres membres expatriés de MSF-H une mission exploratoire à Butare dans le sud du Rwanda.

Nous avons eu l'occasion de visiter alors à 2 reprises l'hôpital Universitaire. De nombreux blessés à la machette y étaient soignés par une équipe de MSF-B. Cette équipe nous a expliqué que tous les patients Tutsis avaient été emmenés à l'extérieur de l'hôpital et exécuté. Quelques jours plus tard, des patients Hutus furent également enlevés sans que l'on sache ce qu'ils sont ensuite devenus. Ensuite, le personnel Zaïrois travaillant pour MSF-B, effrayé, a été contraint de partir. Les militaires ont alors repris le contrôle de l'hôpital afin d'y soigner leurs blessés, en excluant par la même tous les autres blessés civils.

Durant cette semaine de visite, nous avons vu des réfugiés Tutsis (une centaine), certains gravement blessés, qui ont cherché à se réfugier dans les bâtiments de la sous-préfecture de Butare. D'après des informations recueillies auprès de notre personnel local (du personnel de confiance), nous avons appris que tous ces civils avaient été emmenés dans le "busch" en camion...ils ont été exécutés.

Dans la soirée du 20 avril, nous avons reçu la visite du sous-préfet et de son assistant afin de discuter la possibilité d'établir un hôpital de campagne dans la région. Ces deux hommes, Hutus modérés, nous ont alors exprimé tout leur intérêt concernant notre initiative. Malheureusement, le lendemain, nous avons trouvé 12 morts à proximité de la maison du sous-Préfet située très proche de la notre. Nous n'avons pas regardé de manière attentive les corps, mais nous savons qu'il s'agissait du sous-Préfet, de sa famille, et du personnel domestique.

Un autre jour, nous avons été les témoins sur la route de Gitarama vers la frontière du Burundi de l'exécution par un milicien d'un civil à l'aide d'une machette (...)

En quittant Butare par la route, le 23 avril, nous avons dû franchir près de quinze barrages. Quatre ou cinq d'entre eux, situés à l'intérieur de Butare, et étaient contrôlés par des militaires. Les autres, à l'extérieur de la ville étaient tous contrôlés par des civils armés de machettes, de massues ou de lances. A mi-chemin de l'ascension d'une colline et à

une centaine de mètres de l'endroit où nous étions, nous avons pu voir un entassement de corps. Au passage du dernier barrage à 500 mètres à peine de la frontière, nous avons rencontré deux femmes à genoux sur le bord de la route : elles avaient été frappées au ventre à coups de massue. A la frontière, il y avait des traces de sang sur le goudron et, depuis le pont sur la rivière, j'ai pu voir près de 80 corps flotter le long du courant en moins de trente minutes. De tous sexes et de tous âges, ils avaient pour certains été démembrés ou avaient eu la tête coupée.

Cinq ou six semaines plus tard, j'ai été le témoin d'une scène similaire sur le pont enjambant les chutes de Rusumo, à la frontière entre le Rwanda et la Tanzanie; mais les corps étaient moins nombreux cette fois.

Le 26 avril 1994, Emmanuel (X), notre ancien coordinateur au Rwanda, m'a informé par radio de l'assassinat, juste après que nous ayons quitté Butare, de E (logisticien) et de B (cuisinier), tous deux membres du personnel local de MSF-H à Butare. Je ne peux pas dire ce qu'il est advenu de leurs familles, ni des autres membres de notre personnel local, appartenant pour la majorité à l'ethnie Tutsi et tous de pacifiques et honnêtes personnes. Je préfère même ne pas y penser .

#### AUTEURS DES CRIMES

- Militaires des FAR et miliciens Hutus

#### **LIEU : Ville de Butare - Résidence du sous-préfet de Butare Rwanda**

DATE : 22 avril 1994

HEURE : 8 h du matin

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Meurtre et traitement inhumains de civils, dont des femmes et des enfants.

#### NOM ET PROFESSION DES VICTIMES

- Le sous-préfet de Butare (Hutu -Militant du Parti PSD) - Mr. souphene (X)

- Tous les membres de sa famille, dont un enfant âgé de trois mois, ont été fusillés.

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

1 - Dr. Zachariah - Coordinateur médical MSF-B

2 - Marie-Paule Speilman - Coordinatrice nutritionnelle MSF-B

Tous les 3 sont des expatriés MSF-B

#### RECIT DES EVENEMENTS

Le 22 avril à huit heures du matin, Marie-Paule et moi-même sommes allés à la résidence du sous-préfet pour assister à une réunion de sécurité.

Malheureusement, nous avons découvert les cadavres de 15 personnes, dont des femmes, des enfants, et un bébé de trois mois.

Il ne restait que deux survivants. Le fils de Mr. Souphene (X), âgé de quatorze ans. Après, avoir été blessé par une balle à la cuisse, il est tombé dans un caniveau où il a été laissé pour mort par les auteurs du massacre.

Sa soeur était chez des voisins.

Ces deux survivants nous ont déclaré que des militaires de la garde présidentielle avait délibérément orchestré cette attaque, dans le but de tuer Mr. Souphene (X) et sa famille

entière, parce qu'ils étaient membres du PSD, parti politique Hutu d'opposition au président Habyarimana.

Le chef du groupe (qui portait un foulard jaune) parlait bien l'anglais et était ivre; il s'est approché de moi et m'a demandé ce que nous faisons là. Je lui ai expliqué que nous étions là pour évacuer les blessés. Ils nous a alors froidement indiqué qu'il n'avait pas de travail pour nous à Kibeho et que nous devons repartir immédiatement.

Un homme armé s'est approché de la voiture de Marie-Paule et a insisté pour qu'elle en descende. Il lui a demandé son passeport pour vérifier si elle était Belge et a refusé de le lui rendre jusqu'à ce que son chef de milice intervienne. Finalement, nous avons réussi à faire demi-tour et à nous diriger vers Butare.

Alors que nous faisons demi-tour, nous avons entendu le bruit des tirs de mitrailleuses et des cris qui venaient de l'église. Le lendemain plusieurs personnes déplacées ayant fui la violence ont confirmé que de nombreuses personnes, même les blessés, avait été tués dans l'église.

#### AUTEURS DES CRIMES

- Les milices Hutus (Interhamwe)
- Des membres de la police communale

#### **LIEU : Ville de Butare - en face de l'hôtel Fascon**

DATE : le 22 avril 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Massacre et traitement inhumain de civils

#### NOM ET PROFESSION DES VICTIMES

- Environ 30 civils d'origine Tutsi

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- Dr. Rony Zachariah - Coordinateur médical MSF-H
- Marie-Paule Spielman - Coordinateur nutritionnel MSF-H

#### RECIT DES EVENEMENTS

Le matin du 22, alors que nous allions à l'hôpital, nous avons vu une trentaine de civils (dont une quinzaine d'enfants) regroupés devant l'hôtel Fascon. Des militaires étaient en train de les frapper violemment. Au retour, vingt minutes plus tard, ils étaient tous morts. Ces gens ont été tués par les militaires qui gardaient le checkpoint à côté de l'hôtel Fascon. Les cadavres ont été jetés dans un caniveau derrière l'hôtel.

#### AUTEURS DES CRIMES

- Des soldats de la garde présidentielle qui gardaient le checkpoint devant l'hôtel Fascon.

Sur le chemin du retour nous avons vu beaucoup de cadavres. Une fois à l'extérieur de la ville nous n'avons pas eu de problème particulier aux points de contrôle tenus par les militaires ou tenus par des civils.

Dans la rivière qui forme la frontière entre le Rwanda et le Burundi de nombreux cadavres flottaient emportés par le courant.

#### LES AUTEURS DU CRIME

Les militaires appartenant à l'armée du gouvernement provisoire (FAR) et peut être des soldats de la garde présidentielle.

**LIEU : Préfecture de Butaré, Commune de Muyaga, Rwanda**

DATE : le 27 avril 1994

**QUALIFICATION DES CRIMES**

- Massacre de ci vils

**NOM ET PROFESSION DES VICTIMES**

- Civils Rwandais appartenant à l'ethnie Tutsi  
- Un prêtre Rwandais - S

**NOM ET PROFESSION DES TEMOINS**

L - Pasteur de l'église pentecôtiste

Le témoin est réfugié dans le camp de réfugiés Tutsis de Bugnari (Kirundo/Burundi)

**RECIT DES EVENEMENTS**

Le 27 avril 1994, la population Tutsi de la commune (environ 4.000 personnes) a été rassemblée au bureau communal. Il s'est enfui alors les militaires lui ont tiré dessus. Il est tombé. Les militaires ont cru qu'il était mort, l'ont déshabillé et l'ont laissé dans la rue. Les militaires ont alors tiré sur le groupe dans lequel des familles entières étaient réunies. Elles ont été achevées par la population Hutu à la machette. Sa femme, ses 6 enfants et le reste de sa famille ont été assassinés (soit 32 personnes). Il s'est réfugié chez un ami Hutu, pentecôtiste, pendant 15 jours. De l'endroit où il était caché, il entendait les coups de feu et le bruit des massacres. Les voisins Tutsis ont également été tués ainsi que les personnes qui s'étaient réfugiées dans la paroisse. Un prêtre Rwandais est mort. Il s'appelait S.

**LES AUTEURS DES CRIMES**

- Militaires des FAR aidés de civils Rwandais appartenant à l'ethnie Hutu

**LIEU : Ville de Butare - ancien bureau de MSF dans la région de Buye**

DATE : Entre le 28 avril et le 5 mai

**QUALIFICATION DES CRIMES**

- Assassinat du personnel de secours de MSF

**NOM ET PROFESSION DES VICTIMES**

- H - Chauffeur  
- S - Chauffeur  
- F - Chauffeur  
- C - Chauffeur

## NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- L - Logisticien MSF-H au Burundi

## RECIT DES EVENEMENTS

Des membres des milices Hutus Interahamwe ont pénétré dans l'ancien bureau de MSF dans la zone Buye de Butare. Les 4 chauffeurs de MSF qui s'y trouvaient ont été massacrés.

## AUTEURS DES CRIMES

- Membres de milices Hutus (Interhamwe)

## **PREFECTURE DE KIGALI**

MSF est dans l'impossibilité de transmettre son témoignage sur les exactions commises dans la ville de Kigali pendant la période d'avril 1994 jusqu'à aujourd'hui. Ceux-ci seront néanmoins communiqués dès que possible et feront l'objet d'une annexe au présent rapport.

### **LIEU : Préfecture de Kigali - Commune de Kanzenze - Rwanda**

DATE : 6- 13 avril 1994

#### **QUALIFICATION DES CRIMES**

- Massacre et traitement inhumain de civils

#### **NOM ET POSITION DES VICTIMES**

- Civils Rwandais appartenant à l'ethnie Tutsi

#### **NOM ET PROFESSION DES TEMOINS**

- G - Agriculteur

#### **RECIT DES EVENEMENTS**

Entre le 6 et le 11 avril 1994, les autorités centrales ont publié des tracts qu'elles ont distribué aux Tutsis leur assurant qu'ils n'avaient rien à craindre. Parallèlement, des réunions de "sensibilisation" de la population hutue ont été organisées avec les conseillers de secteur, bourgmestres... Les intellectuels et les commerçants ont été tués en premier pendant que le reste de la population de l'ethnie Tutsie s'enfuyait sur la colline...où elle a été ensuite attaquée par des civils Hutus. Les Tutsis se sont défendus jusqu'à l'arrivée des militaires (FAR). Ses frères et ses soeurs sont morts. Il est arrivé le 13 avril au Burundi.

#### **LES AUTEURS DES CRIMES**

- Militaires des FAR aidés des populations civils Rwandaises appartenant à l'ethnie hutue.

## **PREFECTURE DE (KIBUNGO)**

**LIEU : Centre Saint Joseph - Kibungo - Rwanda**

DATE : 15 avril 1994

### **QUALIFICATION DES CRIMES**

- Meurtre et traitement inhumain de civils et de réfugiés
- Assassinat et viol du personnel de secours de MSF

### **NOM ET POSITION DES VICTIMES**

- Civils Rwandais appartenant à l'ethnie tutsie
- 3 Membres Rwandais du personnel MSF appartenant à l'ethnie tutsie

### **NOM ET PROFESSION DES TEMOINS**

- G - Chauffeur rwandais, logisticien MSF-F à Kibungo

### **RECIT DES EVENEMENTS**

"Le 15 avril 1994, au centre Saint Joseph de Kibungo, environ 2.800 personnes ont été rassemblées par la population civile et triées. Seules 40 personnes sont sorties vivantes. J'ai pu prouver que je n'étais pas Tutsi malgré mon physique pour échapper au massacre. Mon père est Hutu et ma mère est Tutsi.

Les autres personnes ont été exécutées de 14h30 à 18h30 à l'aide de grenades, de mitraillettes et d'armes blanches. Elles sont enterrées dans une fosse commune en dessous de la cuisine de l'évêché de Kibungo.

Parmi les victimes,

- 2 chauffeurs qui travaillaient pour MSF,
- le Père Blanc du centre de médecine traditionnelle de Barre où les expatriés MSF logeaient avant leur évacuation,
- une des infirmières Rwandaises de l'équipe MSF qui a été préalablement enlevée, violée par des militaires de la FAR, puis décapitée à l'arme blanche.

### **LES AUTEURS DES CRIMES**

- Militaires des FAR aidés des populations civiles rwandaises appartenant à l'ethnie hutue
- Milices hutues (Interhamwe)

## **PREFECTURE DE GIKONGORO**

**LIEU : Préfecture de Gikongoro - Kibeho - Rwanda**

DATE : 16 avril 1994

HEURE : L'après-midi

### **QUALIFICATION DES CRIMES**

- Meurtre et traitement inhumain de civils.
- Des blessés ont par ailleurs été empêchés d'accéder aux soins médicaux dont ils avaient besoin.

### **NOM ET PROFESSION DES VICTIMES**

- Civils présumés appartenir à l'ethnie tutsie (dont des femmes et des enfants).

### **NOM ET PROFESSION DES TEMOINS**

- Dr. Rony Zachariah - Coordinateur MSF-B

### **RECIT DE EVENEMENTS**

Nous avons préparé un convoi de trois 4 X 4 (conduits par Marie-Paule, Walter et moi-même), dans le but d'évacuer les blessés qui nous avaient été signalés par des organisations religieuses. Ces blessés, victimes des combats de Kibeho, étaient jusqu'alors réfugiés dans l'église locale. Après avoir franchi la dizaine de barrages qui nous séparaient de Kibeho, nous avons été brutalement stoppés par des miliciens circulant dans un pick-up. On pouvait entendre alors des rafales de mitrailleuses. Nous n'étions plus qu'à 1 km de l'église. L'un des miliciens, vêtu d'un uniforme vert et d'un béret jaune, nous amis en joue avec sa mitrailleuse et a menacé de nous tuer. Il a également tenté de prendre par la force la radio de notre véhicule. Nous avons appris ensuite qu'un massacre avait été commis dans l'église.

## **LIEU : KIBEHO - Sud Ouest du Rwanda**

DATE : 15 avril 1994

HEURE : Après midi

### **QUALIFICATION DES CRIMES**

Assassinat de civil

### **NOM ET QUALITE DES VICTIMES**

Nombre indéterminé (au moins 100) de civils de l'ethnie tutsie

### **NOMS ET PROFESSIONS DES TÉMOINS**

Wouter van Empelen MSF H et Rony Zacharias MSF B. Tous deux employés expatriés de Médecins sans Frontière.

### **RECIT DES EVENEMENTS**

Wouter, Rony et sa femme était sur la route pour Kibeho au Sud Ouest du Rwanda. Ils avaient entendu dire que 3000 civils tutsis avaient été massacrés. Le but de leur voyage



était d'évacuer les blessés qui auraient survécu au massacre vers l'hôpital de Butare. A l'entrée du village ils ont vu des vêtements sur la route couverte de sang. Au dernier virage avant l'entrée du village, à environ 300 mètres du village, leur voiture a été arrêtée par un camion rempli de civils hutus armés de machettes accompagnés d'un soldat en uniforme de l'armée du gouvernement provisoire armé d'un fusil. Il y avait aussi des groupes de civils hutus, hurlant, pieds nus et équipés d'armes artisanales.

La voiture de MSF a été arrêtée et l'équipe a été menacée particulièrement par l'un des civils qui se comportait comme le leader du groupe des Hutus . Le groupe était violent et menaçait de tuer l'équipe MSF. Ce n'est que grâce à la chance que l'équipe a réussi à faire demi tour et à s'échapper. Ils se sont enfui et en faisant ce demi tour ils ont vu que le village était en flammes. En face de l'église, ils ont vu que le massacre continuait. Ils ont vu au moins 100 cadavres de civils tutsis. Les bandes de Hutus se lançaient sur les Tutsis avec leurs armes artisanales et pendant ce temps les soldats tiraient dans la foule avec des fusils. Les gens hurlaient et tentaient de s'enfuir. L ' équipe MSF est partie. Ils ont été arrêtés une autre fois par des soldats hutus fortement armés. Alors qu'ils posaient des questions sur le massacre, les soldats leur ont ordonné de partir immédiatement.

#### LES AUTEURS DES CRIMES

Soldats de l'armée du gouvernement provisoire et des groupes de Hutus armés et obéissant à l'armée.

#### LIEU : Camp de Nyarumana - (Burengé) -Rwanda

DATE : Début Avril 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Destruction du matériel de secours et des biens essentiels à la survie de la population

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- Emmanuel Haringanji - Distributeur de repas MSF-F sur Nyarurama

#### RECIT DES EVENEMENTS

Il témoigne du pillage des stocks humanitaires MSF des 7 au 11 avril par les militaires des FAR et la population civile.

Le témoin est aujourd'hui réfugié dans le camp de Ceru (Burundi) en compagnie d'autres membres Rwandais et Burundais du personnel MSF-F:

- 1 - Distributeur de médicaments
- 2 - E - Distributeur de repas
- 3 - G - Chargé du nettoyage
- 4 - C - Cuisinière
- 5 - E - Cuisinière.
- 6 - C - Gardien de Jour
- 7 - J - Distributeur de repas
- 8 - T - Distributeur de repas
- 9 - A - Superviseur

#### LES AUTEURS DES CRIMES

Les militaires des FAR aidés des populations civiles Rwandaises appartenant à l'ethnie Hutu

**LIEU : Camp de réfugiés de Burengé et Compound d'ISAR** (camps de Maza et de Nzangua) -Rwanda

DATE : 7- 12 avril 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Destruction de biens essentiels à la survie de la population
- Assassinat du personnel de secours

#### NOM ET POSITION DES VICTIMES

- Membres du personnel MSF-F appartenant à l'ethnie Tutsi

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- A (26 ans, Rwandais originaire de Rusatira) - Logisticien MSF-F à Burengé

#### RECIT DES EVENEMENTS

"Les pillages et les destructions des structures humanitaires de Burengé ont commencé le 7 avril 1994 pour s'achever 2 jours plus tard (d'abord l'armée pour les objets de valeur, puis ensuite la population civile).

Lors de l'évacuation des expatriés MSF le 8 avril 1994, la sortie du territoire Rwandais a été refusée à l'ensemble du personnel non Zaïrois de MSF par les militaires. L'ensemble du personnel rwandais et burundais MSF de Burengé environ 50 personnes, est donc allé rejoindre le personnel des camps de Nzangua et Maza sur le compound d'ISAR. Je les y ai suivi et y suis resté jusqu'au 12 avril après midi. Les expatriés avaient demandé au commandant militaire du camp de Gako (situé à proximité du compound) d'assurer la protection du personnel MSF local. 5 militaires ont donc été assignés à cette tâche.

Le mardi 12 avril, vers 13h, la population de Gashora et de Batima, munies d'armes blanches, a entouré le compound d'ISAR. L'armée a dans un premier temps tiré en l'air pour les repousser. Il n'y a pas eu de blessés. Voyant la situation, j'ai discuté avec un militaire qui m'a dit que "l'opération allait commencer". Je suis donc parti d'ISAR vers 17h accompagné de Y\_(X), chauffeur pour MSF. Ce militaire essayait de protéger M, auxiliaire du TFC MSF à Burengé 1. Elle est restée avec lui".

Après avoir passé la frontière au poste de Gasenyi le mercredi matin, A B et R sont tous deux, restés à Muhuzu deux semaines. Ils ont été rejoints par des rapatriés Burundais. On y dénombrait jusqu'à 2,000 personnes.

Accueillis ensuite dans l'école du camp de Marembo (déplacés tutsis), un ami leur a raconté ce qui s'est passé dans le camp d'ISAR après leur départ : "Les militaires des FAR (dont les 5 chargés d'assurer leur protection) et la population civile ont procédé à la sélection des membres rwandais du personnel MSF. Les réfugiés Burundais n'ont pas participé à ce tri; Ils étaient eux-mêmes effrayés. Les gens sélectionnés ont ensuite été tués par balles, ou avec des machettes pour ceux qui essayaient de fuir".

3 Membres du personnel MSF-F auraient été assassinés :

- 1 - C - Nutritionniste
- 2 - A - Nutritionniste
- 3 - J - Chargé de la distribution des médicaments
- 4 - 2 chauffeurs MSF de Burengé
- 5 - F - Radio opérateur à Burengé
- 6 - Le frère de F - Chauffeur à Maza
- 7 - J - Cuisinière à Burengé
- 8 - A - Chauffeur à Maza

- 9 - B et sa femme - Chauffeur à Maza
- 10 - E - Assistant médical à Nzangua
- 11 - F X - Ntambara - Cuisinier à Burengé

24 autres membres du personnel local de MSF sont portés disparus.

Le témoin est réfugié dans le camp de réfugiés Tutsis de Bugnari (Kirundo/Burundi) avec 13 membres survivant du personnel local MSF-F :

- 1 - S - qui travaillait à Nyarurama
- 2 - H - qui travaillait à Nyarurama
- 3 - B - Logisticien à Nyarurama
- 4 - D - Logisticien à Burengé
- 5 - P - Comptable, à Burengé
- 6 - S - Assistant médical à Burengé
- 7 - E - Infirmier à Burengé
- 8 - O - Magasinier à Burengé
- 9 - B - Cuisinière
- 10 - R - Cuisinière
- 11 - Les 3 maçons de Burengé dont V et A

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Militaires des FAR aidés des populations civiles Rwandaises appartenant à l'ethnie hutue.

- 4 - H - Nutritionniste
- 5 - B - Infirmier
- 6 - L - Infirmier
- 7 - S - Nutritionniste
- 8 - J - Médecin
- 9 - S - Chauffeur

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Militaires des FAR aidés des populations civiles rwandaises appartenant à l'ethnie hutue.

**LIEU : Compound d'ISAR** (camps de réfugiés de Maza et de Nzangua) -Rwanda

DATE : 12 avril 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Assassinat du personnel de secours

#### NOM ET POSITION DES VICTIMES

- Membres du personnel MSF-F rwandais appartenant à l'ethnie tutsie

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- M (29 ans, Rwandaise originaire de Kirambo) - Secrétaire au compound d'ISAR

Elle est réfugiée dans le camp de réfugiés "tutsis de Bugnari (Kirundo/Burundi)

#### RECIT DES EVENEMENTS

"Le mardi 12 avril 1994, la population de la colline de Kyovu est descendue armée de machettes et de lances pour tuer les Tutsis présents dans le compound d'ISAR. Cette chasse aux Tutsis" était organisée par les autorités communales et militaires. Cette attaque semblait prévue depuis longtemps. Puis les militaires des FAR sont arrivés; ont fouillé les maisons, les ont pillées. Ils lançaient des grenades lorsqu'elles étaient fermées. Toutes les maisons n'ont pas été fouillées".

Ce qui lui fait penser qu'il y avait des listes préétablies.

"Je faisais partie d'un groupe de 40 personnes environ sélectionnées par les militaires et la population civile. Le tri se déroulait à l'aide des cartes d'identité sur lesquelles était noté l'ethnie de chaque personne, mais aussi en fonction de l'aspect du visage des individus.

Les agents de l'ISAR ont tout d'abord été exécutés. Puis les militaires sont retournés au compound pour tuer les membres du personnel rwandais de l'équipe MSF appartenant à l'ethnie tutsie qu'ils avaient regroupée au préalable. Ce groupe, dont je faisais partie, a été emmené en forêt et abattu. Ceux qui essayaient de fuir étaient tués à l'aide de bâtons et de machettes. "Les militaires ont poussé la population à participer au massacres avec eux".

Seules 5 personnes (dont M et une autre employée rwandaise de MSF) ont survécu. "Un seul Hutu a été tué par accident; c'était un Tutsi qui était visé".

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Militaires des FAR aidés des populations civiles rwandaises appartenant à l'ethnie hutue.

**LIEU : Compound d'ISAR** (camp de réfugiés de Nzangua) -Rwanda

DATE : 12 avril 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Assassinat du personnel de secours
- Meurtre et traitement inhumain de civils et de réfugiés

#### NOM ET POSITION DES VICTIMES

- Civils et réfugiés appartenant à l'ethnie Tutsi
- Membres rwandais du personnel MSF-F appartenant à l'ethnie Tutsi:
  - 1 - J - Cuisinière à Burengé
  - 2 - R- Opérateur radio à Burengé
  - 3 - F - Chauffeur à Burengé

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- C (35 ans, Rwandais originaire de Kanzenze) - Chauffeur MSF-F à Nzangua

Il est réfugié aujourd'hui dans le camp de rapatriés hutus de Ceru (Kirundo/Burundi)

#### RECIT DES EVENEMENTS

"Le mardi 12 avril dans l'après midi, sous les ordres des militaires des FAR, la population des villages alentours a regroupé une partie de la population du camp après avoir sélectionné les Tutsis et les avoir attachés. Il y avait plus de 100 personnes au total.

J'ai réussi à me cacher dans un trou près du lieu où les "sélectionnés" ont été tués. J'ai entendu tirer les militaires. Ceux qui essayaient de fuir étaient rattrapés et tués à la machette. Je n'ai pas vu le lieu où ils ont été enterrés mais je pense que seulement 4 ou 5 personnes ont réussi à s'enfuir. Les massacres se sont arrêtés vers 1h du matin".

Je me suis alors enfui dans la forêt et réfugié ensuite au Burundi. Tous les Tutsis qui étaient dans le compound ont été tués".

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Militaires des FAR aidés des populations civiles Rwandaises appartenant à l'ethnie Hutu

**LIEU : Compound d'ISAR** (Camps de réfugiés de Maza et Nzangua) - Rwanda

DATE : Début avril 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Assassinat du personnel de secours

#### NOM ET POSITION DES VICTIMES

- Environ 20 membres rwandais du personnel MSF-F appartenant à l'ethnie tutsie

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- E (Rwandais) - Opérateur radio MSF-F à Maza

#### RECIT DES EVENEMENTS

"Il est difficile de déterminer le bilan exact des massacres dans le compound d'ISAR. Mais pour ce qui concerne le personnel MSF, environ 20 personnes ont été assassinées".

"Le groupe des survivants a pu traverser la frontière du Bugesera vers la préfecture de Butaré puis s'est dispersé à partir de Nyanza, jusqu'à ce que le groupe qui reste vivant ne se compose que de 15 personnes au maximum n'ayant pu regagner leur domicile ou leur région d'origine".

"Aujourd'hui, l'urgence est d'assurer la sécurité de ceux qui sont vivants et de traduire en justice les auteurs des crimes".

Le témoin est réfugié aujourd'hui à Butare (Rwanda) en compagnie de

- 1 - J - Chauffeur
- 2 - J - Infirmier
- 3 - A - Chauffeur
- 4 - E - Assistant médical à Nzangua
- 5 - C - Chauffeur
- 6 - S - Nutritionniste à Maza
- 7 - L - Ménagère
- 8 - S - Infirmier à Burengé
- 9 - E - Infirmier à Burengé
- 10 - J - Chauffeur au Camp de Burengé
- 11 - S P - Charpentier journalier Nzangua
- 12 - d D - Veilleur de nuit Nzangua
- 13 - D - Chargée de l'hygiène
- 14 - L - Agent de cuisine à Burengé
- 15 - J P - Agent de cuisine à Burengé
- 16 - A - Agent de cuisine à Burengé

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Militaires des FAR aidés des populations civiles rwandaises appartenant à l'ethnie hutue.

## **LIEU : Compound d'ISAR camp de réfugiés de Maza- Rwanda**

DATE : 19- 23 Avril 1994

### **QUALIFICATION DES CRIMES**

- Destruction de matériel de secours et de biens essentiels à la survie de la population
- Assassinat de malades et de blessés civils
- Assassinat du personnel de secours

### **NOM ET PROFESSION DES VICTIMES**

- Patients soignés dans l'hôpital de Maza appartenant à l'ethnie tutsie
- Membres rwandais du personnel MSF appartenant à l'ethnie tutsie

### **NOM ET PROFESSION DES TEMOINS**

- 1 - J - (Burundais) - Infirmier MSF-F à l'hôpital de Maza
- 2 - A - (Burundais) - Infirmier MSF-F à l'hôpital de Maza

### **RECIT DES EVENEMENTS**

"Le 8 avril, le camp de Maza a été attaqué par des militaires des FAR. Leur attaque a fait 3 blessés parmi les réfugiés. Entre le 11 et le 15 avril, 17 blessés, tutsis, sont arrivés à l'hôpital. A l'exception de 2 blessés par balles, les autres avaient été blessés à l'arme blanche. 2 sont morts.

Le 18, des militaires rwandais des FAR se sont introduits dans le camp de Maza et ont pillé le stock de notre centre nutritionnel avec l'aide des réfugiés Burundais du camp et de Rwandais vivants dans les villages alentours.

Le 19, une centaine de civils hutus armés de machettes, d'arcs et de lances est entré dans l'hôpital pour y chercher les Tutsis qui étaient présents. Ils ont clairement signifié qu'ils ne voulaient pas de mal aux réfugiés burundais présents. Certains d'entre eux ont néanmoins pris peur et ont , préféré partir.

Le 23, une douzaine de militaires est à nouveau venu chercher les blessés tutsis dans l'hôpital. En plus ils ont emmené deux femmes, une visiteuse et une accompagnante. On ne sait ce qu'elles sont devenues".

Les deux témoins ont trouvé refuge aujourd'hui dans le camp de rapatriés hutus de Ceru (Kirundo/Burundi)

Liste des membres du personnel MSF-F survivants, réfugiés aujourd'hui avec eux dans le camp de Ceru (et celui de Nyarunazi)

- 1 - J - Aide infirmier
- 2 - A - Aide infirmier
- 3 - P - Aide infirmier (Camp de Nyarunazi)
- 4 - S - Aide infirmier
- 5 - A - Hygiéniste
- 6 - N - Hygiéniste
- 7 - O - Gardien de l'orphelinat
- 8 - S - Gardien de l'hôpital
- 9 - E - Pompiste
- 10 - M - Pompiste
- 11 - J - Cuisinière de l'hôpital
- 12 - P - Chargé de la distribution du lait
- 13 - B - Femme de ménage

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Militaires de Forces armées Rwandaises (FAR)
- Une centaine de civils Rwandais appartenant à l'ethnie Hutu

**LIEU : Compound d'ISAR** (Camp de réfugiés de Maza) - Rwanda

DATE : 13 mai 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Destruction de biens essentiels à la survie de la population
- Meurtre et traitement inhumain de civils et réfugiés

#### NOM ET POSITION DES VICTIMES

- Civils et Réfugiés

#### NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- A - Chargé de l'entretien et des distributions de lait à l'hôpital MSF-F de Maza

#### RECIT DES EVENEMENTS

Elle est partie de Maza le vendredi 13 mai après avoir entendu des coups de canon venant de la colline surplombant le camp (Nemba) à proximité du poste frontière. L'hôpital était la seule structure encore intacte, ainsi que deux postes de santé que les militaires (FAR) avaient gardé pour eux. Le TFC et le SFC ont été détruits dès les premiers pillages. Il y avait beaucoup de morts sur le camp (elle n'a pu les compter). Ils avaient été tués par les FAR. Le long du chemin qu'elle a emprunté pour fuir, il y avait aussi des morts qui avaient été tués par les tirs de grenades et d'armes automatiques du Front Patriotique Rwandais (FPR)".

Le témoin est réfugiée aujourd'hui dans le camp de rapatriés Hutus de Gatara (Burundi) en compagnie de :

- 1 - C - Chargée des consultations prénatales à Maza
- 2 - C - Orphelinat de Maza
- 3 - J - Orphelinat de Maza
- 4 - M - Orphelinat de Maza
- 5 - P - Logisticien
- 6 - L (X)

#### LES AUTEURS DES CRIMES

- Militaires des FAR aidés des populations civiles rwandaises appartenant à l'ethnie hutue
- Militaires du Front Patriotique Rwandais (FPR)

**LIEU : Compound d'ISAR** (camps de réfugiés de Maza et de Nzangwa) - Rwanda

DATE : 8- 13 mai 1994

#### QUALIFICATION DES CRIMES

- Destruction de matériel de secours et de biens essentiels à la survie de la population
- Bombardement d'un camp de réfugiés

## NOM ET PROFESSION DES TEMOINS

- 1 - H - Nutritionniste MSF-F à Maza
- 2 - J - Recherche active MSF-F à Maza
- 3 - J - Nutritionniste MSF-F à Maza
- 4 - P - Chargé du stock central MSF-F à Maza
- 5 - E - Pharmacien MSF-F à Nzangua

## RECIT DES EVENEMENTS

Ils confirment le pillage des stocks humanitaires MSF à Maza les 8-9 avril par les militaires des FAR et la population civile.

Ils sont partis de Maza pour Nzangua vers le 3 mai avec de nombreux réfugiés Burundais. A leur arrivée le camp était presque vide. Ils ont quitté Nzangua entre le 12 et 13 mai pour Vyanzo suite aux attaques à la roquette du camp de réfugiés par le FPR. Ils n'ont pas vu de morts. Il restait alors 300 personnes environ dans le camp et 29 personnes de l'équipe locale d'MSF.

Les témoins sont réfugiés aujourd'hui dans le camp de rapatriés hutus de Gatare (Burundi) en compagnie des membres du personnel MSF-F de Nzangua (Rwanda) suivants:

- 1 - A - Infirmier à l'hôpital
- 2 - P - Chargé de l'entretien à l'hôpital
- 3 - H - Chargé des consultations dans le dispensaire
- 4 - E
- 5 - R - Dispensaire
- 6 - V - Chargé de la pharmacie du dispensaire
- 7 - E - Chargé du triage du dispensaire
- 8 - J - Chargé de la pharmacie du dispensaire
- 9 - G - Infirmier à l'hôpital
- 10 - E - Chargé de la pharmacie TFC
- 11 - T - Superviseur du TFC
- 12 - C - Chargé de la distribution des médicaments
- 13 - Z - Responsable thérapeutique
- 14 - S - Chargé du stock de lait
- 15 - S - Infirmier à l'hôpital
- 16 - E - Cuisinière au SFC
- 17 - F - Infirmier à l'hôpital

## LES AUTEURS DES CRIMES

- Les militaires des FAR aidés des populations civiles Rwandaises appartenant à l'ethnie Hutu
- Les militaires du FPR



## **PREFECTURE DE BUTARE**

**LIEU : Route entre Butare et la frontière du Burundi** - Une zone à 700 mètres de la frontière avec le Burundi

DATE : 19 avril 1994

### **QUALIFICATION DES CRIMES**

- Massacre et traitement inhumain de civils

### **NOM ET PROFESSION DES VICTIMES**

- Des hommes, femmes (certains engagés politiquement) et des enfants, tous d'origine Tutsi

### **NOM ET PROFESSION DES TEMOINS**

1 - Dr. Rony Zachariah - Coordinateur médical MSF-B  
2 - Marie-Paule Spielman - Coordinatrice nutritionnelle MSF-B  
3 - Dr. Brice Ahounov - Médecin MSF-B à l'hôpital  
Tous les 3 sont des expatriés MSF-B.

### **RECIT DES EVENEMENTS**

Les alentours de plusieurs villages étaient parsemés de piles de cadavres (ombreuses femmes et enfants). Il s'agissait de Tutsis enlevés à leur communauté et massacrés par des groupes de "Interahamwe".

- A 700 mètres de la frontière avec le Burundi, près de 80 personnes courant vers la frontière ont été vues. Elles étaient poursuivies par des milices armées de machettes. Une personne a été coupée en morceaux sous nos yeux. Les autres ont réussi à rejoindre la frontière... mais malheureusement, d'autres milices les attendaient là bas. Moins d'une dizaine d'entre elles sont parvenues à passer la frontière, les autres ont été coupées en morceaux.

### **AUTEURS DES CRIMES**

- Des bandes de miliciens Hutus (Interahamwe), avec quelques individus portant un uniforme. Les membres de la milice portaient des "foulards jaunes".

## **LIEU : Poste frontière officiel entre Butare et le Burundi**

DATE : 20 avril 1994

### **QUALIFICATION DES CRIMES**

- Traitement inhumain et meurtre de civils et de malades et de nourrissons

### **NOM ET PROFESSION DES VICTIMES**

- Nombre indéterminé de civils et malades de l'ethnie tutsie

### **NOM ET PROFESSION DES TÉMOINS**

Marc Eastgate, Wouter Van Empelen, membres expatriés d'MSF NL

### **RECIT DES EVENEMENTS**

L'équipe de MSF se dirigeait vers le Burundi. A proximité de la frontière, nous avons vu un flot immense de réfugiés, environ 15 000 personnes qui tentaient de franchir la frontière.

Les réfugiés portaient des blessés et les cadavres de membres de leur famille. Ils étaient eux mêmes sérieusement blessés avec d'énormes coupures sur toutes les parties du corps. Nous avons vu des mères portant des bébés ayant le crâne ouvert et des enfants très grièvement blessés.

A ce moment nous avons croisé une équipe télé de la BBC. Il doit donc exister des documents audiovisuels qui pourraient illustrer notre témoignage. Mais pour l'instant nous ne savons pas si ces images ont été montées en film ou pas.

#### LES AUTEURS DU CRIME

Inconnus pratiquant la terreur et le massacre des populations tutsies.

**LIEU : Butare centre ville - 1 un barrage routier**

DATE : 20 avril 1994

HEURE : 11.00 am

#### QUALIFICATION DU CRIME

- Assassinat et traitement inhumain de civil

#### NOM ET PROFESSION DES TÉMOINS

- Marc Eastgate, Hans Timmermans, Wouter van Empelen Médecins expatriés de MSF NL.

#### RECIT DES EVENEMENTS

" A cette date là, Butare était aux mains du gouvernement intérimaire. L'équipe de MSF est arrivée à un barrage routier qui était tenu par des militaires du gouvernement intérimaire, peut être des gardes présidentiels.

La voiture d'MSF a été arrêtée. Juste à coté du barrage routier le personnel de MSF a vu comment les soldats battaient un jeune homme (civil sans arme) en lui frappant la tête avec un gourdin en bois. Le jeune homme était couvert de sang et ne parvenait plus qu'à gémir. Il était à l'agonie. Il a du mourir juste après. Les gardes ont menacé l'équipe MSF avec leurs fusils et leur ont ordonné de partir.

#### LES AUTEURS DU CRIME

Soldats de l'armée gouvernementale (FAR)